



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/09/2023

Reçu en préfecture le 04/09/2023

Publié le

ID : 074-217400761-20230829-2023\_39D-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Nombre de conseillers :**  
En exercice **18**  
Présents **13**  
Votants **14**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août  
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 18 août 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jean BARDET, Jacqueline PECORARO, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Marlène CHAFFARD, Aurore MOSSIERE

Pouvoirs : Sylvie AUROY à Jean BARDET

Absents : Olivier COUET, Guy PHILIPPE, Stéphane GREVE, Valérie STEFANUTTI,

Secrétaire de séance : Marlène CHAFFARD

**23/39**

Objet :

**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAUX USEES SUR LA PARCELLE N° A 1002 AU PROFIT DU SILA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée n° A 1002 sise à CHOISY,

Considérant la demande du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), au titre de sa compétence assainissement, d'établir une servitude à titre réel et perpétuel en tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle n° A 1002,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la parcelle n° A1002 au profit du SILA.
- **DECIDE** que cette servitude soit consentie et acceptée à titre gratuit.
- **PREND ACTE** que la constitution de servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de servitude sera reçu par Monsieur le Président du SILA, en sa qualité d'officier public.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de représenter la commune de CHOISY à l'acte de constitution de servitude.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cet acte et- nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance  
Marlène CHAFFARD

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le  
Le Maire,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE

